

MAIRIE

DE

BASSE - RENTGEN

57570

Tél. : 03 82 83 40 51

Fax : 03 82 83 42 86

**MAIRIE DE BASSE RENTGEN****Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal
en date du 25/07/2011 à 20H00**

Présents : Mrs : FEIPPEL - MASSON – KAZMIERCZAK – HAGEN – DELION – BREME -
Mmes : OESTREICHER – HEMMER.

Absent avec excuse : Mme INGHINGOLO (procuration à Mme WINTERRATH).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **approuve**, à l'unanimité, la révision des P.O.S. partiels valant transformation en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Décision prise par : 7 voix pour et 3 abstentions.

➤ **décide**, à l'unanimité, de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune de Basse Rentgen.

➤ **décide**, à l'unanimité de soumettre à autorisation les démolitions sur l'ensemble de la zone U du P.L.U. de Basse Rentgen.

➤ **décide**, à l'unanimité, d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) en zone urbaine (U) et en zones d'urbanisation future (1AU et 2AU).

➤ **vote**, à l'unanimité, contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans lequel le Préfet propose la fusion de la C.C.C.E. et de la CC3F.

➤ **vote**, à l'unanimité, contre le projet de Schéma de rationalisation de l'Intercommunalité pour l'eau dans lequel le Préfet propose la fusion des syndicats des eaux de Cattenom, du Acker, de Roussy-le-Village et de Puttelage-les-Thionville/Rodemack.

➤ **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu annuel d'activité 2010 présenté par la SODEVAM dans le cadre de l'aménagement du lotissement à Haute-Rentgen.

- **approuve**, à l'unanimité le rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal pour l'étude et la réalisation de projets d'implantation de structures universitaires dans l'agglomération thionvilloise pour l'exercice 2010.
- **décide**, à l'unanimité, l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois : adjoint administratif principal 1ère classe.
- **vote** à bulletin secret et **désigne**, à l'unanimité, Monsieur Charles DELION en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Laurent WEHR, conseiller démissionnaire.
- **vote** à bulletin secret et **désigne**, à l'unanimité, Madame Mireille HEMMER en qualité de déléguée à la Mission Locale en remplacement de Monsieur Laurent WEHR, conseiller démissionnaire.
- **désigne**, à l'unanimité, Madame Camille OESTREICHER en qualité de membre du jury pour le concours des maisons fleuries en remplacement de Monsieur Laurent WEHR, conseiller démissionnaire.
- **désigne**, à l'unanimité, Madame Nathalie INGHINGO en qualité de responsable de la commission « Communication » en remplacement de Monsieur Laurent WEHR, conseiller démissionnaire.
- **décide**, à l'unanimité, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE).
- **accepte**, à la majorité, le devis d'un montant de 1.120 € présenté par Tremplin Chantiers concernant les travaux de taille des tilleuls et platanes, Route de Preisch.
- **accepte**, à l'unanimité, les chèques d'un montant de 6.000 € chacun émanant des Assurances Groupama au titre d'indemnités dues dans le cadre des travaux réalisés sur le chauffage de l'église.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 28/07/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 28/07/2011.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

V. Winterrath

